

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EDUCATEUR :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 983018U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation

EDUCATEUR : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de s'initier aux techniques et méthodologies de l'observation, de la communication et de l'animation, spécifiques au travail socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et/ou oralement :

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- ◆ poser une réflexion critique sur ce texte ;
- ◆ utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.2. Titre

Certificat du 2^{ème} degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

<u>1. Dénomination des cours</u>	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de Périodes</u>
Communication appliquée	CT	B	26
Méthodologie de l'action éducative	CT	F	40
Didactique des activités d'animation et d'expression	CT	F	30
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

4. PROGRAMME

4.1. Communication appliquée

Au départ de situations éducatives amenées par l'étudiant ou le chargé de cours et en référence aux concepts de base de la communication, l'étudiant sera capable :

- ◆ de développer ses capacités d'expression des impressions, des émotions et des sentiments ;
- ◆ de se distancier de son histoire personnelle :
 - ◆ de se poser des questions sur soi ;
 - ◆ de repérer sa manière d'être ;
 - ◆ de regarder, de s'exprimer (par exemple, en termes de message « je ») ;
 - ◆ de percevoir, de décider en termes de limites et possibilités ;
 - ◆ de déceler en quoi les représentations, valeurs et histoire personnelle notamment dans un contexte d'interculturalité influencent son mode de pensée et facilitent ou freinent la communication ;
- ◆ de développer ses capacités d'écoute, de tolérance et de respect d'autrui ;
- ◆ de développer ses aptitudes à travailler en groupe et à communiquer avec l'ensemble d'un groupe ;
- ◆ d'émettre des opinions personnelles en les argumentant et en distinguant les faits des interprétations lors des prises de parole ;
- ◆ d'observer les réactions de son interlocuteur et d'en tenir compte par rapport aux objectifs de l'échange.

4.2 Méthodologie de l'action éducative

Au départ de situations éducatives amenées par l'étudiant ou le chargé de cours, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'observer ou de décrire des faits, de relater des événements ;
- ◆ de situer les faits observés dans leur contexte ;
- ◆ de distinguer dans l'observation, les faits, leur interprétation et le ressenti ;
- ◆ de définir l'observation ;
- ◆ de confronter des hypothèses explicatives à la réalité des faits observés dans leur contexte ;
- ◆ de relever les éléments qui l'étonnent et suscitent sa réaction ;

- ◆ d'exprimer en quoi cela l'interpelle ;
- ◆ de s'interroger sur le rôle de l'éducateur par rapport aux faits observés et notamment en cas d'hypothèses de maltraitance;
- ◆ de décrire l'intervention du professionnel en repérant les objectifs et les moyens mis en œuvre ;
- ◆ de développer une attitude critique par rapport à une situation donnée.

4.3. Didactique des activités d'animation et d'expression

Au travers de la participation à des activités d'animation et d'expression diversifiées, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expérimenter des situations d'expression corporelle et artistique, de sports, de jeux, ... ;
- ◆ de repérer ses atouts et ses limites ;
- ◆ de s'interroger sur le sens éducatif de l'activité d'animation et d'expression et d'en observer l'impact sur les participants ;
- ◆ d'identifier les éléments de méthodologie spécifiques à une technique ;
- ◆ de développer collectivement un projet d'animation fondé sur la mise en œuvre de diverses techniques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *à partir de situations relationnelles :*

- ◆ d'utiliser des techniques d'expression dont le message « je », d'être à l'écoute des autres et de tenir compte des réactions de son ou ses interlocuteurs ;
- ◆ de rendre compte de manière objective des comportements verbaux et non-verbaux observés et de leur contexte ;
- ◆ de distinguer les faits de leur interprétation ;
- ◆ de prendre en considération les particularités culturelles ;
- ◆ d'argumenter ses opinions personnelles en se référant aux rôles de l'éducateur ;
- ◆ de participer à des activités d'animation et d'expression en se questionnant sur leur sens éducatif et en relevant ses propres atouts et limites.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la qualité de la participation aux activités d'enseignement,
- ◆ l'objectivité et l'exhaustivité de l'observation,
- ◆ la capacité de remise en question et d'auto-évaluation,
- ◆ la qualité de l'écoute,
- ◆ la capacité à établir des liens entre sa réflexion et la fonction éducative,
- ◆ la capacité à se référer au cadre conceptuel.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « METHODOLOGIE DE L'ACTION EDUCATIVE » et « DIDACTIQUE DES ACTIVITES D'ANIMATION ET D'EXPRESSION », il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 15 étudiants par groupe.